

# Colloque international

Les nouvelles tendances du droit du travail  
L'entreprise et le droit du travail

Allocution

**Roger Nasnas**

Président du Conseil économique et social du Liban

Amphithéâtre Gulbenkian  
Campus des sciences sociales, rue Huvelin, Achrafieh.  
Du 7 au 9 avril 2011

Mesdames et Messieurs,

Le sujet que nous abordons est l'entreprise et le droit du travail, dans une conjoncture de crise économique et dans un contexte régional trouble, générateur de chômage et d'émigration massive.

La réflexion porte, tour à tour, **sur les multiples aspects de la réalité du travail**, dans une tentative d'évaluer leur interaction, et d'améliorer leur résultat. L'entreprise les intègre à tout moment. Toute faiblesse de l'un de ses éléments se répercute défavorablement sur l'ensemble, et peut constituer une menace pour l'entreprise.

Le 21<sup>e</sup> siècle se distingue au niveau de l'entreprise par la prise de conscience, plus que jamais auparavant, de l'importance des ressources humaines. Le métier de HR, encore peu connu il y a 10 ans, devient le pilier de la moyenne et même de la petite entreprise. Le « Travail décent » gagne partout du terrain. Les conditions du travail, la rémunération, la sécurité de l'emploi, les avantages sociaux, la formation, les plans de carrière, l'égalité du *gender*, deviennent la norme du travail dans la grande majorité des entreprises et nécessitent de moins en moins l'intervention de l'Etat. Seul le chômage permet aux entreprises, moins bienveillantes, de trouver du personnel.

A ce titre la crise mondiale, et la conjoncture régionale ont certes provoqué un repli. D'autant plus que la reprise économique ne s'accompagne presque jamais d'une reprise équivalente de l'emploi.

La réponse est donnée par le « Global Jobs Pact » à l'initiative de l'OIT en Juin 2009 :

- L'effort de « reprise économique » doit s'accompagner d'une politique de Travail et de promotion sociale qui sont la responsabilité de l'OIT ;
- La reprise doit concerner en priorité le secteur de production réelle notamment les PME et particulièrement rurale, pour leur impact sur l'emploi ;
- Une politique fiscale responsable doit favoriser la reprise économique ;
- Les états doivent clairement adopter une politique favorable à la production ;
- Le Pacte n'est pas une médecine unique à tous les cas, mais il prévoit que la reprise, quand elle arrive, est globale, à l'échelle de tout le pays ; et que par conséquent il faut être prêt à appliquer les solutions adéquates au travail et à la protection sociale.

Il est vrai que la redécouverte du « marché » fut à la base de grands progrès économiques ; mais aujourd'hui l'on est de plus en plus convaincu que le marché, pour réaliser toutes ses potentialités, doit être régulé (monopole, économie de rente droit de douane : des blocages du marché). Si « la Production crée les moyens de son acquisition », le chômage est une anomalie qui n'a pas sa raison d'être.

Le Professeur Basil (Basile) va nous entretenir des « Stratégies de l'entreprise, autorégulation et droits sociaux face à la globalisation et à la 'financiarisation' des économies »

Autant dire face au principal défi de l'économie réelle et d'une politique efficace de l'emploi.

Le Professeur LENGART, développera ensuite comment concilier « l'Intérêt de l'entreprise et le Droit du travail »

## 4ème séance L'entreprise et le droit du travail

**Présidence M. Roger NASNAS**

« Stratégies de l'entreprise, autorégulation et droits sociaux face à la globalisation et à la 'financiarisation' des économies »

**Antoine Basile**, Docteur d'Etat en Droit, Docteur d'Etat en Sciences Economiques, Panthéon Sorbonne ; Fulbright Scholar Columbia Univ. ; Professeur des Universités ; Avocat à la Cour ; Ancien Conseiller Interrégional auprès des NU

« L'intérêt de l'entreprise et le droit du travail »

**François Lenglard**, Docteur d'Etat en Droit, Professeur à HEC Paris et à l'Ecole Supérieure des Affaires,

**Le Professeur Antoine BASSIL (BASILE)** Juriste, Economiste, Professeur des Universités

Docteur d'Etat en Droit et Docteur d'Etat ès Sciences économiques, (Panthéon – Sorbonne, Paris), le Professeur Antoine Basile a au cours des 30 dernières années œuvré dans les domaines de l'investissement et du commerce international, notamment au regard des pratiques les meilleures et des règles de l'OMC et de l'UE, ainsi que dans ceux de la négociation, du règlement des différends, de la finance et de la banque, de la gouvernance étatique et d'entreprise.

Après une expérience pratique et de recherche dans les disciplines du droit et de l'économie, il a étendu son champ d'activité à des entreprises multinationales, des institutions étatiques, dont des banques centrales, des organisations multilatérales, tels l'OCDE, le Groupe de la Banque Mondiale, le Centre Européen de Coopération Internationale, et diverses agences des Nations Unies, etc.

Il a présidé des tribunaux d'arbitrage international et a assumé des fonctions diverses, telle celle de Vice Président de l'American Foreign Law Association.

Ancien membre du Conseil du Développement et de la Reconstruction du Liban, administrateur de banque et autres entreprises, il a également exercé auprès de l'ONU la fonction de Conseiller Interrégional.

Professeur des Universités, ancien Fulbright Scholar, il a participé à des séminaires aux Universités de Columbia (New York NY) et de Harvard (Cambridge Mass.) au Massachusetts Institute of Technology - MIT, à l'International Development Law Institute - IDLI (Rome), et a dispensé des enseignements dans les disciplines du droit et des sciences économiques auprès de plusieurs autres institutions de caractère universitaire, scientifique, ou professionnel.

Auteur d'ouvrages et articles en langues arabe, anglaise et française, certains ont été traduits en langues allemande, chinoise, coréenne, espagnole, iranienne, italienne, japonaise, portugaise, russe, etc.

Le Professeur Bassil nous entretient de « Stratégies de l'entreprise, autorégulation et droits sociaux face à la globalisation et à la 'financiarisation' des économies »

**Le Professeur François Lengart**, est Docteur d'Etat en Droit, diplômé de Sciences-Politiques, ancien juge au tribunal de commerce, ancien directeur juridique d'entreprises, Professeur à HEC Paris, et à l'ESA à Beyrouth.

Après avoir occupé, pendant plus de quinze ans des fonctions de responsable juridique et fiscal d'entreprises, et qu'il a été juge au Tribunal de commerce, le Professeur LENGART a rejoint le département Droit et

Fiscalité du Groupe HEC. Ses axes principaux de recherche sont le droit pénal des affaires et le droit des sociétés. Il intervient dans les différents programmes du Groupe et est co-directeur scientifique du Mastère « Droit et management international ». Il est professeur visitant à l'Ecole Supérieure des Affaires de Beyrouth et à l'ISCAE de Casablanca. Il est également chargé de cours à l'Ecole Polytechnique.

Le Professeur Lengart enseigne le droit des sociétés et le droit pénal des affaires. Il intervient dans différents programmes internationaux. Il poursuit des activités de conseil auprès d'entreprises dans le domaine du droit pénal des affaires. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur la responsabilité pénale des cadres et dirigeants d'entreprises, le droit de l'entreprise.

Il a publié et/ou contribué à de nombreux ouvrages de droit, notamment:

*-La responsabilité pénale des cadres et des dirigeants dans le monde des affaires*, Dalloz, Paris, 1996, prix Montesquieu du meilleur livre en droit des affaires, 1997 ; nouvelle édition 1998, (in coll. with J. P. Antona, P. Colin)

*-La prévention du risque pénal en droit des affaires*, Dalloz, Paris, 1997 (in coll. with J. P. Antona, Ph. Colin) ;

*-Droit de l'entreprise - l'essentiel*, Sirey, 1997 (in coll. with J. P. Antona) ;

*-Droit de l'entreprise au Liban*, ESA - FMA, 1999 (in coll. with J. P. Antona, M. P. Fenoll-Trousseau, K. M. Samaha) ;

*-French Business Law*, Lawinabox.net, 2003.

*-Gestion juridique de l'entreprise*, Pearson Education France, 2006 (in coll. with N. Ferry-Maccario, J. Kleinheisterkamp, K. Medjad, N. Stolowy);

*-Code de la petite entreprise commenté - Le droit accessible pour le dirigeant d'entreprise, Eyrolles, 2009 ;*

Le Professeur Lengart nous entretient de « L'intérêt de l'entreprise et le droit du travail »